

Assemblée communale du 27 septembre 2012, 20.00 h, Centre visiteurs Mont-Terri de Saint-Ursanne

Président : Dominique Paupe, Président

Scrutateurs : Jean-Baptiste Jeannerat et Hervé Willemin sont nommés scrutateurs.

Présents : 75 personnes sont présentes.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 28 juin 2012.
2. Prendre connaissance et approuver le projet d'assainissement des réseaux d'Epauvillers et d'Epiquez (eau, eaux usées, éclairage) ; voter le crédit de fr. 630'000.— nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable.
3. Prendre connaissance et approuver le projet de viabilisation du secteur Pré du Vay, à Ocourt. Voter le crédit de fr. 60'000.— nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour le financement du projet.
4. Prendre connaissance et approuver le projet d'aménagement d'un appartement dans le bâtiment de l'ancienne école d'Epiquez. Voter le crédit de fr. 300'000.— nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable.
5. Prendre connaissance et approuver le règlement communal sur la jouissance des prés et pâturages.
6. Informations communales.
7. Divers

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 28 juin 2012 est approuvé tacitement.

2. Assainissement des réseaux d'Epauvillers et Epiquez

Yves Charmillot et Gérard Jeannerat, Conseillers communaux, présentent le dossier. Yves Charmillot rappelle le PGEE d'Epauvillers réalisé en 2011 et celui d'Epiquez en 2010. Il signale que FMB Energie SA prévoit des travaux à Epiquez et qu'il est opportun d'exécuter les travaux du PGEE, le remplacement des conduites d'eau potable et la réalisation d'un nouvel éclairage public afin de profiter notamment des fouilles conjointes.

L'entrée en matière est approuvée.

Yves Charmillot explique qu'à Epauvillers, les travaux du PGEE sont nécessaires pour résoudre les problèmes de fonctionnement de la STEP. Les interventions consisteront principalement à séparer les eaux claires parasites des collecteurs d'égout dans 3 secteurs, au village. Le coût des travaux se monte à fr. 93'000.—.

A Epiquez, les travaux du PGEE concernent le secteur du village, depuis le bâtiment d'Albert Maître (bâtiment No 7, parcelle 28) jusqu'au bâtiment de l'ancienne école. Le projet comprend la réalisation du réseau de collecteur et la construction d'une STEP. Le coût est devisé à fr. 326'000.—.

Le remplacement de la conduite d'eau potable, centenaire, est prévu dans le même secteur et sur le même tronçon que l'épuration, en profitant de la fouille. Fr. 145'000.— sont prévus pour cette partie de l'intervention.

Gérard Jeannerat explique que FMB Energie SA prévoit la construction d'un nouveau transformateur et la mise sous terre des conduites électriques. Cela a pour incidence l'obligation technique de remplacer l'éclairage public. Il est là aussi opportun de profiter des fouilles pour réaliser cette intervention. Le coût est devisé à fr. 56'000.—.

Yves Charmillot explique encore que le projet présente plusieurs avantages, soit l'assainissement d'une situation problématique notamment en matière d'épuration et profiter des synergies possibles avec d'autres travaux communaux et de partenaires tiers comme FMB Energie SA. Au travers d'un projet conséquent, le Conseil estime également qu'il sera plus facile d'obtenir des aides extérieures.

Le coût total du projet se monte ainsi à fr. 630'000.—. Des subventions sont attendues pour fr. 198'000.— environ de la part des Services cantonaux concernés et de l'ECA Jura pour la conduite d'eau potable. Le solde de fr. 431'100.— sera prélevé des fonds communaux :

- Fonds des eaux usées : fr. 64'500.— (PGEE Epauvillers) + fr. 201'600.— (PGEE Epiquerez)
- Fonds de l'eau potable : fr. 129'600.— (conduite d'Epiquerez)
- Fonds de fusion : fr. 36'000.— (éclairage Epiquerez)

Eric Guédât s'étonne que le système séparatif des eaux claires et usées n'ait pas été prévu à l'époque. M. Charmillot rappelle que les travaux de l'épuration d'Epauvillers datent d'avant la fusion et que nous avons donc repris la situation en l'état. Raymond Huguelet, ingénieur en génie civil, explique que les travaux liés à l'épuration des eaux usées sont généralement exécutés par étape, en tenant compte des conduites déjà existantes, des contraintes et évolutions législatives ainsi que des moyens financiers à disposition.

Nicolas Maitre signale à Jérémy Maitre qu'une gaine vide sera posée dans la fouille en prévision de besoins futurs, par exemple la fibre optique.

Yves Charmillot rappelle à Josué Cuenin que le PGEE fait force de loi et qu'il incombe aujourd'hui de le respecter. La réalisation d'un réseau d'égout et d'une STEP à Epiquerez est donc aujourd'hui obligatoire. En outre, toute nouvelle construction sera vraisemblablement impossible tant que les conditions d'épuration ne sont pas respectées.

André Guédât s'étonne du mauvais fonctionnement actuel de la STEP d'Epauvillers. M. Charmillot explique qu'il s'agit aujourd'hui d'assainir une situation existante et non de stigmatiser les problèmes ou erreur rencontrés à l'époque. Paul Choulat ajoute que le dysfonctionnement est dû au volume d'eau claire qui est amené à la STEP en raison des nombreux drainages existants.

Yves Charmillot ajoute à l'intention de Solange Gogniat que les propriétaires des bâtiments devront, d'une part se raccorder à leurs frais à la canalisation principale et, d'autre part, s'acquitter d'une taxe de raccordement conforme au règlement sur les eaux usées (fr. 1'400.—/équivalent habitant).

Au vote, le projet est approuvé à la majorité des personnes présentes, sans avis contraire.

3. Viabilisation Pré du Vay

Gérard Jeannerat, Conseiller communal, présente le dossier. Il explique que le secteur du Pré du Vay se situe à Ocourt, à la hauteur du camping du Moulin du Doubs. FMB Energie SA réalisera prochainement une fouille pour une nouvelle alimentation électrique entre Ocourt et le camping. Le Conseil souhaite profiter de la fouille pour réaliser une partie de la viabilisation du secteur du Pré du Vay.

L'entrée en matière est approuvée.

Gérard Jeannerat rappelle que le plan d'aménagement local d'Ocourt affecte le secteur du Pré du Vay à la zone de maisons de vacances, à développer par plan spécial qui fait aujourd'hui défaut. Il précise que les zones à bâtir, telles les zones de maisons de vacances, doivent légalement être équipées. Cela signifie que les terrains concernés doivent être pourvus d'accès, de l'alimentation en eau et en électricité et d'un système d'évacuation des eaux usées. Ces éléments sont définis par un plan spécial, obligatoire et en cours d'établissement pour le Pré du Vay. Il ajoute que les frais de viabilisation sont à la charge des propriétaires riverains concernés. Enfin, il incombe au Conseil communal de veiller à la réalisation du plan spécial et à la viabilisation du secteur. Le crédit de fr. 60'000.— demandé à l'Assemblée servira à réaliser la 1^{ère} étape des viabilités du secteur, en l'occurrence la pose d'une portion de conduite d'eau.

M. Rottet, domicilié au Pré du Vay, s'étonne de la manière dont les démarches ont été entreprises pour la réalisation du plan spécial et de la présentation du dossier aux propriétaires fonciers concernés, sans avis préalable, notamment au sujet de l'utilisation prévue de sa parcelle pour y réaliser les places de parc desservant le site. Gérard Jeannerat rappelle que le projet de plan spécial présenté en séance d'information aux intéres-

sés est modulable et que les idées émises pourront évoluer notamment en tenant compte des souhaits des propriétaires concernés. Il ajoute que le sujet du jour concerne le vote d'un crédit de fr. 60'000.— pour la pose d'une conduite d'eau, soit une première étape de la viabilisation future du secteur. Le plan spécial Pré du Vay proprement dit sera soumis pour approbation à l'Assemblée communale ultérieurement.

Raymond Huguelet, ingénieur, rappelle que la réalisation du plan spécial et la mise en œuvre des travaux qui en découlent est une obligation, dont la compétence est donnée à la Commune. Il signale encore que le coût des travaux actuels et futurs de la viabilisation sera à charge des propriétaires qui en bénéficient.

Gérard Jeannerat indique à Gabriel Willemin que les travaux FMB seront réalisés cet automne encore, ce qui explique l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la présente Assemblée, avec comme objectif de réaliser les travaux à des coûts avantageux.

Paul Choulat craint que l'argent soit dépensé pour rien si le plan spécial venait à être refusé. André Guédât estime qu'il n'est pas nécessaire d'investir pour quelques chalets uniquement.

M. Jeannerat ajoute encore que l'ECA Jura subventionnera la conduite d'eau potable. Il est précisé que l'alimentation en eau se fera sur la conduite de refoulement au village d'Ocourt.

Si le projet est refusé ce soir, les travaux de viabilisation devront tout de même être réalisés, plus tard.

Des mesures de circulation particulières devront vraisemblablement être prises sur la route cantonale, notamment en fonction du type d'accès sur la chaussée qui sera proposé dans le plan spécial.

Au vote, l'Assemblée refuse par 27 voix contre 15 ce point de l'ordre du jour.

4. Aménagement de l'ancienne école d'Epiquez

Ephrem Theurillat, Conseiller communal, présente le dossier. Il explique que le 1^{er} étage de l'ancienne école d'Epiquez est actuellement inoccupé depuis la fusion et le déménagement du secrétariat communal ainsi que la réorganisation scolaire en août 2009. Il s'agit donc de définir une affectation à ce secteur.

L'entrée en matière est approuvée.

Il s'agit du dernier local communal non affecté, qui dispose d'une surface de 180 m². La réalisation d'un logement de 4 pièces a été retenue pour ce site. Les travaux sont devisés à fr. 209'000.—. Un balcon est également prévu sur le toit du garage en façade Est, pour fr. 36'000.—. Le projet comprend également la réalisation de nouveaux WC pour la salle polyvalente du rez-de-chaussée, devisés à fr. 48'000.—. Il faut compter également fr. 7'000.— comme taxe de raccordement à la STEP. Le coût total soumis à votation atteint sur ces bases fr. 300'000.—. Les travaux seront financés par un emprunt. Un loyer estimé à fr. 1'000.—, plus les charges, permettra d'amortir l'emprunt nécessaire aux travaux.

M. Theurillat explique encore que l'objectif prioritaire n'est pas la rentabilité financière mais d'accueillir des citoyens, respectivement d'offrir sur place un logement supplémentaire adapté à une famille.

M. Theurillat donne encore diverses informations. La production d'eau chaude sera assurée par des panneaux solaires. Le chauffage au mazout existe pour le bâtiment et continuera d'être utilisé. Les futurs locataires seront informés de la présence des ventilateurs existants des locaux de la société de laiterie. Le garage actuel restera loué à Philippe Riat, locataire du logement déjà présent dans le bâtiment.

Il est rappelé encore que les locataires de la salle polyvalente seront soumis aux dispositions du règlement communal de police. Cela devrait limiter les nuisances. En outre, la présence d'un balcon a pour objectif de fidéliser les locataires.

M. Vogel évoque l'idée de la vente du bâtiment de l'ancienne école plutôt que de prendre le risque de ne pas rentabiliser l'investissement. Il apparaît au Conseil que la vente ne serait sans doute pas bien perçue par les habitants d'Epiquez, notamment du fait de la présence de la salle polyvalente.

Au vote, ce point de l'ordre du jour est approuvé sans avis contraire.

5. Règlement sur la jouissance des pâturages

Maurice Altermath, Conseiller communal, présente le dossier. Il rappelle qu'il convient d'uniformiser la législation communale depuis la fusion en 2009. Le sujet de ce jour entre dans ce cadre.

L'entrée en matière est approuvée.

M. Altermath rappelle qu'il existe deux systèmes d'attribution des terres agricoles dans la Commune : les contrats de bail à ferme ordinaires et les droits acquis pour le territoire d'Epauvillers et Epiquerez, anciennes communes Franc-Montagnardes.

L'intervenant lit le règlement en intégralité.

M. Altermath rappelle ensuite que les bourgeois d'Epauvillers ont bénéficié jusqu'en 2008 d'un droit sous la forme d'une indemnité de fr. 25.—/année. Or, ce droit avait formellement déjà été supprimé lors de la révision du règlement d'Epauvillers, en 1994. Les montants versés ne devront pas être remboursés et le droit a donc pris fin formellement au 31 décembre 2008.

Maurice Altermath explique qu'il n'est pas possible de déterminer et d'inscrire dans le règlement la surface d'une encranne. Les surfaces varient en effet selon les conditions d'exploitation et la nature du site.

M. Altermath indique à Josué Cuenin que l'article 12 relatif aux captages et aux sources dans les pâturages est identique aux anciennes dispositions en vigueur à Epauvillers. Il ajoute que, partout, l'eau sera à l'avenir facturée à chacun selon la consommation.

Les contrats de bail existants ne seront pas modifiés. Les locataires recevront toutefois une facture pour la consommation d'eau.

M. Altermath ajoute à Paul Choulat que, dans la pratique et bien que cela ne figure pas dans le règlement, les recherches de captages d'eau disparus seront à charge de la commune si elles nécessitent des moyens mécaniques importants. Dans le cas contraire, les travaux seront à charge du locataire.

Le règlement fixe notamment comme critère d'attribution des terres agricoles d'être au bénéfice des paiements directs. Il est précisé qu'il n'y aura plus de limite de revenus pour l'obtention de paiements directs dans la nouvelle politique agricole. Les agriculteurs ne seront donc pas restreints dans l'attribution des terres selon ce critère. Le règlement prévoit aussi l'attribution des terres uniquement aux exploitations bénéficiant d'un numéro BDTA, c'est-à-dire aux agriculteurs qui élèvent du bétail. Cela ressort d'une volonté des Autorités de maintenir une exploitation agricole traditionnelle dans notre région.

M. Altermath rappelle que le mode d'attribution des terres n'est pas immuable, notamment à Ocourt, mais la priorité restera la location aux exploitants domiciliés sur place.

Il précise encore que les prix de location sont dans la grande majorité fixés sur la base d'une estimation des valeurs par le service de l'économie rurale. Il y a donc peu d'écart sur les tarifs de location d'un secteur à l'autre.

Le système des encrannes est formellement reconnu par la Confédération pour Epiquerez. Une modification des modalités de location paraît donc quasiment impossible.

En cas de fuite d'eau dans les pâturages, sur un abreuvoir par exemple, la consommation sera répartie sur les exploitants du secteur. Il appartient donc à chacun de veiller à l'entretien.

Certaines fermes n'ont pas de droit aux pâturages. Il est expliqué que cela résulte des actes de classification et d'une situation historique.

Au vote, ce point de l'ordre du jour est approuvé tel que présenté, sans avis contraire.

6. Informations communales

Nicolas Maître explique l'essoufflement des activités du jumelage avec La Motte en Provence, depuis quelques années, malgré quelques tentatives de relance sans succès. D'entente entre les 2 autorités, il a donc

été décidé de mettre un terme officiel au jumelage. Cela implique la suppression de la dépense budgétaire de fr. 5'000.— à ce sujet dès 2013. Le règlement d'organisation communal sera formellement mis à jour ultérieurement, avec d'autres changements.

Maurice Altermath informe au sujet des subventions possibles par la Confédération et le Canton pour des mesures écologiques en matière forestière (réalisation de réserve, d'îlot de vieux bois, l'entretien des lisières et la valorisation d'autres habitats forestiers).

7. Divers

Jacinte Jeannerat s'adresse à l'Assemblée au nom de l'association DynaMontenol, qui exploite le gîte dans le bâtiment de l'ancienne école de Montenol. Elle signale que la commune a refusé de financer en 2011 un projet d'aménagement d'une place de parc. Mme Jeannerat demande aujourd'hui au Conseil de revoir sa position et de soumettre le dossier à la décision d'une prochaine Assemblée. La demande est enregistrée et le Conseil traitera le cas conformément au règlement d'organisation.

André Guédât s'inquiète de l'état du joint de dilatation du pont d'Ocourt. Il est précisé que les mesures ont été prises par les ingénieurs mandatés par la commune en vue de la remise en état.

Concernant Benteler Automotive SA, Jacques Vuillaume explique à Corine Maître qu'une première installation de traitement des fumées au moyen d'un filtre à charbon a été posée au début de l'été. Si les premières mesures positives se confirment, un tel filtre équipera prochainement toutes les cheminées. Yves Charmillot ajoute que des démarches sont en cours avec l'inspecteur d'arrondissement pour la réhabilitation du corps de sapeurs-pompiers de l'entreprise.

Maurice Altermath confirme à Daniel Bähler les difficultés actuelles du marché du bois. Il ajoute que les interventions pour remise en état de la forêt sont réalisées après certaines coupes, selon les besoins. Ces travaux sont considérés comme soins cultureux et bénéficient de subventions. Il arrive également que la remise en état des pistes ou sentiers pédestres après les coupes souffre d'un laisser-aller, notamment lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables.

Martin Marchand signale que Soubey envisage la réfection de ses chemins, mais pas celui desservant notamment la ferme de La Réchesse (que M. Marchand habite et située sur le territoire de Clos du Doubs) au travers du glissement de terrain survenu il y a quelques années. M. Marchand demande le soutien de la commune dans ses démarches de réfection du chemin. M. Altermath s'engage à étudier la manière dont la commune pourra l'aider. Gabriel Willemin ajoute que les travaux de réfection de cette portion du chemin ne seront pas entrepris tant que le glissement se poursuit, selon les informations communiquées précédemment à une séance du Parlement.

M. Vogel demande quand se fera la réfection du chemin de Valbert. Gérard Jeannerat explique que le projet devrait aboutir dans le courant de l'année prochaine, sous réserve de l'approbation du crédit nécessaire par l'Assemblée communale.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'Assemblée à 22.15 h.

ASSEMBLEE COMMUNALE DE CLOS DU DOUBS

Le Président

Le Secrétaire

D. Paupe

Ph. Burket